



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

31/12/2013



0000073183

Paris, le 23 DEC. 2013

La Ministre

V/Réf : 67042/972/JMD
CAB- FM/MCA/Me A-2013-37562

Monsieur le Contrôleur général,

Vous m'avez transmis le 29 juillet 2013, le rapport de la visite que vous avez effectuée du 7 au 10 juin 2010, à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux soins dispensés aux personnes détenues dans cet établissement.

Vous attiriez mon attention sur la présence infirmière à l'unité sanitaire, le suivi des reports de consultations et d'hospitalisation, les actions conduites en matière de sevrage du tabac et l'utilisation du cahier électronique de liaison par les équipes soignantes.

Les points que vous soulevez ont été pris en compte par l'agence régionale de santé (ARS) de Bretagne qui apporte son soutien au centre hospitalier de Saint-Brieuc dans la mise en œuvre des actions de suivi et d'amélioration de l'organisation des soins dispensés aux personnes détenues à la maison d'arrêt. L'équipe soignante de l'unité sanitaire bénéficie d'une réelle expérience et fait preuve d'un engagement constant dans la prise en charge de cette population. Les échanges entre les professionnels de santé, l'établissement pénitentiaire et le service pénitentiaire d'insertion et de probation, s'effectuent dans de bonnes conditions.

L'effectif total des infirmiers se situe actuellement à hauteur de trois équivalents temps plein ; il permet d'assurer chaque jour au moins une présence infirmière à l'unité sanitaire, l'effectif étant doublé deux jours par semaine. Un renforcement est néanmoins envisagé et va être examiné lors de la prochaine réunion du comité de coordination présidé par le directeur général de l'ARS.

Le suivi des reports des consultations et des hospitalisations par rapport à leur programmation, fait désormais l'objet d'un relevé statistique systématique. En 2012, sur 171 consultations programmées, 22 ont fait l'objet d'un report, en raison de difficultés de réalisation des déplacements des personnes détenues, d'organisation des paroires ou de convenances personnelles. En revanche, toutes les hospitalisations (35, dont 22 en urgence) ont été réalisées. Le renforcement de la concertation qui a été instaurée entre les autorités sanitaire et pénitentiaire et la mise au point de circuits d'informations plus efficaces devraient permettre, à l'avenir, de réduire les annulations tardives de rendez-vous.


Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75 921 PARIS cedex 19

Les actions de prévention conduites par le centre hospitalier de Saint-Brieuc en matière de sevrage du tabac ont été renforcées depuis votre visite. A l'issue du bilan de consommation de tabac effectué dans le cadre de la visite médicale à l'entrée en détention, une aide au sevrage est proposée à la personne qui souhaite initier un traitement. Un contrôle de sa dépendance est effectué et des substituts nicotiniques sont mis à sa disposition. Sa participation active au processus de sevrage est sollicitée et un suivi médical est mis en place.

Enfin, je vous confirme que l'utilisation du cahier électronique de liaison (CEL) par les professionnels de santé de l'unité sanitaire est très encadrée, ainsi que le préconise le guide méthodologique sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice ; la procédure d'utilisation du CEL par l'équipe soignante a été entérinée par la commission de coordination santé-justice et respecte strictement le secret médical.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma sincère considération.

Cordialement,



Marisol Touraine